



TRANSFORMATION D'UNE EURL EN SARL

Date : 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

Formulaires :

- [Formulaire M2](#) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires
- [Formulaire TNS](#) (si le nouveau gérant est gérant majoritaire, rémunéré ou non) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires
- Déclaration d'affectation du patrimoine postérieure à la création de l'entreprise individuelle

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir

Documents pour la société :

- 2 exemplaires enregistrés (auprès du centre des impôts) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidée la modification
- 2 exemplaires des statuts mis à jour, certifiés conformes par les représentants légaux
- 2 exemplaires du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 2 exemplaires de l'acte de cession de parts enregistré

Documents pour les membres de la société :

- Pour le ou les gérants (à l'exception des anciens gérants de la SARL) :
 - Copie de la carte d'identité ou du Passeport en cours de validité
 - Attestation de non condamnation pénale
 - Justificatif de qualification, diplômes ou certificats de travail (si activité règlementée)
 - Attestation de suivi de stage de préparation à l'installation (le cas échéant)
- Pour les membres personnes morales :
 - Extrait k bis de – de 3 mois
- Pour le représentant permanent s'il est différent du représentant légal de la société :
 - Copie de la carte d'identité ou du Passeport en cours de validité
 - [Attestation de non condamnation pénale](#)
 - Copie de la décision nommant le représentant permanent

Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :

- Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 193 €
- Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :
 - 62,08 €
 - 44,70 € pour le registre des bénéficiaires d'une société